Genève: Dans une déclaration prononcée lors de la 51ème session du Conseil des droits de l'homme (CDH), le Groupe de soutien de l'intégrité territoriale du Maroc à Genève, composé d'une quarantaine d'États, a réitéré, mardi, son appui à la souveraineté pleine et entière du Royaume sur ses Provinces du Sud et aux efforts sérieux qu'il déploie pour le règlement du différend autour du Sahara marocain.

Prononcée par la délégation des Émirats Arabes Unis, la déclaration rappelle que la question du Sahara est un différend politique traité par le Conseil de sécurité, qui reconnaît la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme "crédible et sérieuse" pour une solution politique définitive à ce différend régional.

Le groupe se félicite de l'ouverture, par de nombreux pays, de Consulats généraux dans les villes de Dakhla et Laâyoune, qui constituent un levier de renforcement de la coopération économique et des investissements, au profit des populations locales, du développement régional et aussi continental.

De surcroît, rappelant que la résolution de ce différend régional contribuera à concrétiser les aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, le groupe se félicite de la nomination de M. Staffan De Mistura, en tant que nouvel Envoyé Personnel du Secrétaire Général des Nations Unies, ayant pour mandat la relance du processus politique exclusivement onusien, sur la base du format consacré lors des deux tables rondes de Genève, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la dernière résolution 2602 du 29 octobre 2021, visant à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et qui repose sur le compromis à ce différend régional.

S'agissant de l'interaction avec les mécanismes des droits de l'homme, le Groupe souligne que le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations Unies, en particulier le bureau de la Haut-commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH), pour la promotion et le respect des droits de l'Homme sur l'ensemble de son territoire.

Évoquant les résolutions sur le différend artificiel du Sahara marocain, le groupe a également indiqué que le Conseil de Sécurité se félicite du rôle joué par les Commissions nationales et régionales des droits de l'Homme à Dakhla et Laâyoune et de l'interaction entre le Maroc et les mécanismes relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.